

41/173. Université des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions antérieures relatives à l'Université des Nations Unies,

Ayant examiné le rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies sur les activités de l'Université en 1985²⁹,

Prenant note avec satisfaction des contributions de tous les pays qui ont appuyé l'Université,

Prenant note également avec satisfaction de l'intérêt que le Gouvernement japonais continue de manifester pour la construction d'un siège permanent et l'appui qu'il fournit à cette fin,

Sachant gré au Gouvernement finlandais de l'appui soutenu, financier et autre, qu'il accorde au premier centre de recherche et de formation créé par l'Université, à savoir l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement,

Prenant note de la décision 5.2.4 adoptée le 23 mai 1986 par le Conseil exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à sa cent vingt-quatrième session,

Constatant avec satisfaction que 1985 a marqué le dixième anniversaire de la création de l'Université et que celle-ci a acquis depuis dix ans une identité institutionnelle distinctive dans le cadre du système des Nations Unies et de la communauté universitaire et scientifique internationale,

1. *Se félicite* des progrès que l'Université a accomplis dans l'application de programmes de recherche, de formation spécialisée et de diffusion des connaissances, ainsi que dans l'exécution des activités programmées au titre de la première Perspective à moyen terme (1982-1987);

2. *Prend note en l'appréciant* de la décision qu'a prise le Conseil de procéder à une évaluation externe générale des activités de l'Université durant ses dix premières années d'existence en vue de déterminer dans quelle mesure l'Université a atteint les objectifs de sa charte, afin de formuler des propositions de nature à améliorer ses résultats futurs et, partant, à contribuer de façon notable à la planification de ses efforts futurs;

3. *Note avec satisfaction* que l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement a commencé à fonctionner à Helsinki en 1985 et qu'il a sensiblement progressé dans ses travaux sur les trois thèmes de recherche inscrits à son programme initial, à savoir « Faim et pauvreté — le milliard d'habitants les plus pauvres », « Monnaie, finances et commerce — une réforme pour le développement mondial » et « Développement et transformation technologique — la gestion du changement »;

4. *Prend note également avec satisfaction* des progrès réalisés sur la voie de la création, par l'Université des Nations Unies, d'autres centres de recherche et de formation, notamment de l'Institut de hautes études sur les ressources naturelles en Afrique qui a été proposé;

5. *Prie* l'Université des Nations Unies, lorsqu'elle établira son rapport à l'Assemblée générale, de prendre en considération les observations formulées par des gouvernements à l'Assemblée au sujet de la façon dont l'Université rend compte de ses activités, notamment en renforçant le contenu analytique dudit rapport;

6. *Note* que l'Université des Nations Unies poursuit et intensifie sa coopération avec l'Organisation des Nations Unies, ses organismes et les institutions spécialisées, d'une part, et avec la communauté universitaire et scientifique internationale, y compris les centres de recherche nationaux, de l'autre, ce qui lui permet de mieux traiter des questions et problèmes de portée mondiale et de diriger davantage ses activités sur les aspects desdits questions et problèmes qui intéressent particulièrement le système des Nations Unies et la communauté universitaire mondiale;

7. *Considère* que l'Université doit intensifier sa campagne d'appels de fonds afin d'étoffer son fonds de dotation et son fonds des opérations courantes de manière à pouvoir accroître ses ressources de base;

8. *Fait vivement appel* à tous les Etats pour qu'ils prennent connaissance des progrès réalisés par l'Université des Nations Unies et de l'utilité de ses travaux dans les domaines qui intéressent l'Organisation des Nations Unies, versent sans délai des contributions généreuses à son fonds de dotation et aux instituts qu'elle a créés et, en plus ou à la place, versent des contributions pour assurer les opérations courantes de l'Université et lui permettre ainsi de remplir efficacement son mandat, conformément à sa charte et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

98^e séance plénière
5 décembre 1986

41/174. Conception unifiée de l'analyse et de la planification du développement

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 35/56 du 5 décembre 1980, en annexe à laquelle figure la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement,

Rappelant également sa résolution 38/179 du 19 décembre 1983, relative à une conception unifiée de l'analyse et de la planification du développement,

Ayant à l'esprit sa résolution 40/178 du 17 décembre 1985, relative au renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la coopération économique, scientifique, technologique et sociale internationale, où elle a souligné notamment la volonté qu'ont les Etats Membres de renforcer le système des Nations Unies en tant que cadre d'un dialogue constructif et d'efforts concertés pour résoudre les problèmes économiques de portée internationale, en particulier ceux qui se posent aux pays en développement,

Considérant la résolution 1986/51 du Conseil économique et social, en date du 22 juillet 1986, dans laquelle le Conseil a fait siennes les conclusions formulées par le Comité du programme et de la coordination à sa vingt-sixième session, au sujet de la responsabilité particulière qu'a l'Organisation des Nations Unies de mener des recherches sur les problèmes mondiaux et sectoriels, ainsi que sur leur interdépendance, pour aider les Etats Membres et faciliter les délibérations des organismes intergouvernementaux compétents,

Convaincue de l'utilité d'intégrer les éléments économiques et sociaux dans la formulation des politiques et des programmes, aux niveaux national et international, dans l'intérêt du progrès social et économique et du bien-être de l'humanité,

Soulignant que l'élimination définitive de la faim et de la malnutrition et le règlement d'autres problèmes économi-

²⁹ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément n° 31 (A/41/31).

ques et sociaux sur la base du développement industriel, agricole et rural comptent parmi les objectifs de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement,

Rappelant le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, adopté par l'Assemblée générale à sa treizième session extraordinaire³⁰,

Réaffirmant que chaque Etat a le droit souverain et inaliénable de choisir son système économique et social conformément à la volonté de son peuple et sans ingérence extérieure,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur une conception unifiée de l'analyse et de la planification du développement, en particulier des observations et conclusions qu'il contient³¹;

2. *Considère* qu'une conception intégrée de l'analyse et de la planification du développement, qui tienne compte des caractéristiques économiques, sociales et politiques différentes des divers pays, constitue un des moyens de réaliser un développement social, économique et humain soutenu;

3. *Invite* les Etats à appuyer les pays en développement, s'ils le demandent, dans leurs efforts pour améliorer leur capacité de gestion de manière à pouvoir appliquer une conception unifiée de l'analyse du développement ainsi qu'une planification et des stratégies macro-économiques détaillées, notamment en vue d'intégrer la production vivrière et agricole dans tous les secteurs et d'appuyer l'industrialisation, le développement de l'infrastructure économique et sociale et la mise en valeur des ressources humaines;

4. *Prie* le Secrétaire général de tenir compte d'une conception unifiée de l'analyse et de la planification du développement dans l'établissement d'études économiques et sociales, dans les recherches en cours et dans les projections et les rapports, y compris l'*Etude sur l'économie mondiale* et le *Rapport sur la situation sociale dans le monde*, ainsi que dans l'évaluation de l'application de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement;

5. *Prie également* le Secrétaire général de continuer à faire part aux Etats de l'expérience acquise lors de l'utilisation d'une conception unifiée de l'analyse et de la planification du développement, en tenant compte du fait que de nouvelles idées se font jour en ce qui concerne la promotion du développement social et économique.

98^e séance plénière
5 décembre 1986

41/175. Université pour la paix

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 33/109 du 18 décembre 1978, 34/111 du 14 décembre 1979 et 35/55 du 5 décembre 1980,

Prenant acte des résolutions 1985/2 et 1986/6 du Conseil économique et social, en date des 24 mai 1985 et 21 mai 1986,

Fait sienne la résolution 1986/6 du Conseil économique et social.

98^e séance plénière
5 décembre 1986

41/180. Transfert net de ressources des pays en développement aux pays développés

L'Assemblée générale,

Rappelant la résolution 1986/56 du Conseil économique et social, en date du 22 juillet 1986,

Profondément préoccupée de constater que le transfert net de ressources des pays en développement aux pays développés prend des proportions alarmantes, va s'accroissant et nuit aux efforts de développement des pays en développement ainsi qu'aux conditions de vie de leur population,

1. *Réaffirme* qu'il faut prendre d'urgence des mesures appropriées et efficaces dans les domaines monétaire et financier ainsi qu'en ce qui concerne la dette, les apports de ressources, le commerce et le développement, en vue d'enrayer et d'inverser le transfert net de ressources des pays en développement aux pays développés;

2. *Prie* le Secrétaire général, lorsqu'il établira le rapport que lui a demandé le Conseil économique et social dans sa résolution 1986/56, de tenir dûment compte également de la corrélation qui existe entre les questions monétaires et financières, la dette, les apports de ressources, le commerce et le développement.

100^e séance plénière
8 décembre 1986

41/181. Assistance au peuple palestinien

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 40/170 du 17 décembre 1985,

Rappelant également la résolution 1986/49 du Conseil économique et social, en date du 22 juillet 1986,

Rappelant en outre le Programme d'action pour la réalisation des droits des Palestiniens, adopté par la Conférence internationale sur la question de Palestine³²,

Notant que le programme d'assistance économique et sociale au peuple palestinien qu'elle avait préconisé dans la résolution 38/145 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1983, n'a pas été préparé,

Notant qu'il importe de plus en plus de fournir une assistance économique et sociale au peuple palestinien,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien³³;

2. *Se félicite* de la décision qu'a prise le Secrétaire général d'envoyer une mission pour mettre au point le programme d'assistance économique et sociale au peuple palestinien préconisé dans la résolution 38/145 de l'Assemblée générale;

3. *Prend note* de la réunion sur l'assistance au peuple palestinien qui a eu lieu à Genève, le 2 juillet 1986, en application de la résolution 40/170 de l'Assemblée;

4. *Remercie* le Secrétaire général d'avoir convoqué ladite réunion;

5. *Considère* qu'une telle réunion a le mérite de permettre d'évaluer les progrès réalisés dans l'octroi d'une assistance économique et sociale au peuple palestinien et d'examiner les moyens d'accroître cette assistance;

³² *Rapport de la Conférence internationale sur la question de Palestine, Genève, 29 août-7 septembre 1983* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.I.21), chap. I, sect. B.

³³ A/41/319 et Corr.1 et Add.1 et 2.

³⁰ Résolution S-13/2, annexe.

³¹ A/41/323-E/1986/77 et Corr.1 et Add.1.